

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1204

9 juin 2010

SOMMAIRE

Alamea Investments SA	57767	Palena S.A.	57761
Bio Dendrimers International S.A.	57792	Paytec Industries S.à r.l.	57764
Blue Ice Holding S.A.	57760	Philcat Investments	57761
Brandlen Finance S.A.	57786	Pian Luxembourg S.A.	57774
Caribou S.A.	57791	Real Corp Uno S.A.	57760
Crediassur S.à r.l.	57783	Real Corp Uno S.A.	57761
Crystal Immobilière S.A.	57772	Real Corp Uno S.A.	57760
Espace One	57765	Reton Invest S.A.	57759
Euroter S.à r.l.	57771	Romaka	57766
Fast and Serious S.A.	57766	Rona Participations S.A.	57759
Fimas & Trustauctions United S.A.	57766	Sales Points Center S.A.	57759
Fruitbrokers S.A.	57765	Sidec S.A.	57757
G.B. Technotrust S.A.	57786	Skelia S.à r.l.	57757
Golden Square Corporation S.A.	57765	SM - Chauffage & Sanitaire S.à r.l.	57757
Happy Mould International Holdings Luxembourg S.à r.l.	57765	Sniper S.à r.l.	57765
Hawley Consultants S.A.	57764	Société Financière du Méditerranéen S.A., SPF	57746
Hôtel des Vignes S.à r.l.	57783	Société Immobilière Privée (Soparfi) S.A.	57748
House of Arts & Design S.à r.l.	57782	Société Immobilière Privée (Soparfi) S.à r.l.	57748
Ibralux Holdings 1 S.A.	57774	SPK S.A.	57756
Innobio Investments S.A.	57792	StrakoLux GmbH	57759
Insurance Management S.A.	57764	Studio 3 S.à r.l.	57756
International Real Estate Company S.A.	57765	SWIP (Luxembourg) S.à r.l.	57771
J2M Real Estate Sàrl	57786	TDK Europe S.A.	57791
J'y Crois S.à r.l.	57764	Team H	57756
Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à r.l.	57752	Tirsa	57752
Le Cap Azur Sàrl	57759	Tower 2 S.à r.l.	57756
Le Cap Azur Sàrl	57766	Tradicook, s.à r.l.	57752
LSF JRPI Investments S.à r.l.	57772	Utilis International S.à r.l.	57748
Lux-Prestige Concept s.à r.l.	57761	Vento Italia S.A.	57746
Metaform S.à r.l.	57783	Vento Italia S.A.	57746
M & P Développement S.à r.l.	57757	Vento Italia S.A.	57748
OCI Luxembourg S.à r.l.	57764	Wullmaart-Pommerlach S.A.	57752

Vento Italia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 107.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010060028/13.

(100059734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Vento Italia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 107.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010060029/13.

(100059735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Société Financière du Méditerranéen S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 11.632.

L'an deux mille dix.

Le trente mars.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE FINANCIERE DU MEDITERRANEEN S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 11.632,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 20 décembre 1973, publié au Mémorial C numéro 49 du 8 mars 1974,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 01 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 949 du 23 septembre 2004.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DOUZE MILLE (12.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 350.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en SOCIETE FINANCIERE DU MEDITERRANEEN S.A., SPF.

Modification de l'article 1 - 1^{er} alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de SOCIETE FINANCIERE DU MEDITERRANEEN S.A., SPF.

4) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en SOCIETE FINANCIERE DU MEDITERRANEEN S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1^{er}) - 1^{er} alinéa des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er} . 1^{er} alinéa. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de SOCIETE FINANCIERE DU MEDITERRANEEN S.A., SPF.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fit et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 avril 2010. Relation: EAC/2010/4040. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010061236/82.

(100059849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Vento Italia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 107.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010060030/13.

(100059733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Utilis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 98.780.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060031/10.

(100059774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

**Société Immobilière Privée (Soparfi) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Société Immobilière Privée (Soparfi) S.A.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 11, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 79.866.

L'an deux mille dix, le quinze avril.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOCIETE IMMOBILIERE PRIVEE (SOPARFI) S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 11, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79866, constituée originellement sous la dénomination sociale de "SOCIETE IMMOBILIERE PRIVEE S.A." suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 15 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéros 568 et 601 du 25 juillet 2001, respectivement du 4 août 2001,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant:

- en date du 18 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 911 du 18 mai 2007;
- en date du 22 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2830 du 6 décembre 2007; et
- en date du 15 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2763 du 13 novembre 2008, contenant notamment l'adoption de sa dénomination actuelle.

L'assemblée est présidée par Madame Christiane Déborah ABITBOL, épouse ARAMA, archiviste, demeurant à Bertrange.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur René ARAMA, indépendant, demeurant à Bertrange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital à hauteur de 61.868,06 EUR pour le ramener de son montant actuel de 74.368,06 EUR à 12.500,- EUR sans annulation d'actions mais par la réduction du pair comptable des 100 actions à 125,- EUR et remboursement du montant total de 61.868,06 EUR aux actionnaires actuels en proportion de leur participation dans le capital social;

2. Changement de la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.);

3. Modification de la dénomination sociale de la Société en "SOCIETE IMMOBILIERE PRIVEE (SOPARFI) S.à r.l.";
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;
5. Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société sans en modifier les caractéristiques essentielles;
6. Nominations des gérants, fixation de la durée de leurs mandats et de leur pouvoir de signature.
7. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de soixante et un mille huit cent soixante-huit virgule zéro six euros (61.868,06 EUR) en vue de le ramener de son montant actuel de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit virgule zéro six (74.368,06 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR).

Cette réduction de capital est réalisée sans annulation d'actions, mais par la réduction du pair comptable des 100 actions représentatives du capital social à 125,- EUR et par le remboursement aux actionnaires actuels du montant total de 61.868,06 EUR, le remboursement étant réalisé en proportion de la participation des actionnaires dans le capital social.

Tous pouvoirs sont conférés à l'organe administratif pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement des actionnaires.

Délai de remboursement:

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la Société, sans en modifier les éléments essentiels.

L'assemblée constate:

- que par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée;

- que la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de la Société;

- que les cent (100) actions actuelles sont remplacées par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR), et

- que par conséquent chaque associé recevra une "part sociale S.à r.l." en échange d'une "action S.A.".

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en "SOCIETE IMMOBILIERE PRIVEE (SOPARFI) S.à r.l.".

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'en date de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts, afin de refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société et de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "SOCIETE IMMOBILIERE PRIVEE (SOPARFI) S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Bertrange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Sixième résolution

L'assemblée constate que les cent (100) parts sociales sont détenues par la société à responsabilité limitée "SPACE DATA (U.K) LTD", établie et ayant son siège social à N3 1RL Londres, Albert Place, Lawford House, 4th floor, inscrite au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles ("Registrar of Companies for England and Wales"), Companies House, Cardiff, sous le numéro 03924302.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer, pour une durée illimitée, les personnes suivantes aux fonctions de gérants:

- Madame Christiane Déborah ABITBOL, épouse ARAMA, archiviste, née à Paris, (France), le 17 janvier 1959, demeurant à L-8080 Bertrange, 11, route de Longwy, et
- Monsieur René ARAMA, indépendant, né à Meknès (Maroc), le 27 juin 1929, demeurant à L-8080 Bertrange, 11, route de Longwy.

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer le pouvoir de signatures des gérants comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ABITBOL - ARAMA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 avril 2010. Relation GRE/2010/1368. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Junglinster, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010061235/193.

(100060018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Tradicook, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 116.086.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060032/10.

(100059694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Wullmaart-Pommerlach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 26, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 96.591.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WULLMAART-POMMERLACH S.A.

Référence de publication: 2010060033/10.

(100059455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Tirsa, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIRSA

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010060035/11.

(100059131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 56.376,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 145.704.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of March.

Before US Maître Francis Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appeared:

Koch Fertilizer Marketing GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) established and existing under the laws of Switzerland, with registered office at 8 Baarerstrasse, CH-6300 Zoug, Switzerland, and registered with the Companies Register of Zoug (Switzerland) under number CH-170.4.008.805-5;

KF Investment Financing, Ltd., an exempted limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Stuarts Corporate Services Ltd. P.O. Box 2510 George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Companies Register under number ST-186826;

Koch (Nevis) IV LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Province of Nevis, Canada, with registered office at Morning Star Holding Ltd, Main Street, POB 556 Charlestown, Nevis, Canada, and registered with the Registrar of Corporations of the Province of Nevis (Canada) under number L8845;

all represented by Lucie Audigane, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of three (3) proxies established on March 29, 2010.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the sole shareholders of the private limited liability company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à r.l. (the Company), with registered office at 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145704, established pursuant to a deed of the undersigned notary, of March 20, 2009, published in the Mémorial C n° 904 of April 29, 2009, and whose articles have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of March 15, 2010, not yet published in the Mémorial C.

II. The Company's share capital is set at forty thousand and eight United States Dollars (USD 40,008.-), represented by forty thousand and eight (40,008) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.

III. The shareholders resolved to increase the corporate capital by sixteen thousand three hundred and sixty-eight United States Dollars (USD 16,368.-) to raise it from its present amount of forty thousand and eight United States Dollars (USD 40,008.-) to fifty-six thousand three hundred and seventy-six United States Dollars (USD 56,376.-) by creation and issue of sixteen thousand three hundred and sixty-eight (16,368) new shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Subscription - Payment

Koch Fertilizer Marketing GmbH, prenamed, declares to subscribe to two (2) new shares and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each for an aggregate amount of two United States Dollars (USD 2.-), together with a total share premium of twenty-nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight United States Dollars (USD 29,999,998.-), by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the total amount of thirty million United States Dollars (USD 30,000,000.-) held by Koch Fertilizer Marketing GmbH, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (hereafter referred to as the Asset).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated March 30, 2010 of Koch Fertilizer Marketing GmbH, prenamed, certified 'true and correct' by its manager;
- a contribution declaration of Koch Fertilizer Marketing GmbH, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Asset.

Effective implementation of the contribution

Koch Fertilizer Marketing GmbH, prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Asset and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Asset has consequently not been assigned and no legal or natural person other than Koch Fertilizer Marketing GmbH, prenamed, is entitled to receive payment of the Asset;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Asset, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Koch Fertilizer Marketing GmbH, prenamed, declares to subscribe to twelve thousand one hundred and five (12,105) new shares and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each for an aggregate amount of twelve thousand one hundred and five United States Dollars (USD 12,105.-), by contribution in kind consisting in the incorporation of a portion in the same amount of share premium.

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a balance sheet dated March 30, 2010 of Koch Fertilizer Marketing GmbH, prenamed, certified 'true and correct' by its manager.

KF Investment Financing, Ltd., prenamed, declares to subscribe to four thousand two hundred and sixty-one (4,261) new shares and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each for an aggregate amount of four thousand two hundred and sixty-one United States Dollars (USD 4,261.-), by contribution in kind consisting in the incorporation of a portion in the same amount of share premium.

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a balance sheet dated March 30, 2010 of KF Investment Financing, Ltd., prenamed, certified 'true and correct' by its manager.

Report of Company's managers

The report of the managers of the Company, dated March 30, 2010 annexed to the present deed, attests that the managers, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers

of the Company owing the above described contributions in kind, expressly agree with their description and their valuation and confirm the validity of the subscriptions and payments.

IV. Pursuant to the above increase of capital and preceding resolution, article 6, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The share capital is fixed at fifty-six thousand three hundred and seventy-six United States Dollars (USD 56,376.-) represented by fifty-six thousand three hundred and seventy-six (56,376) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at six thousand three hundred euro (€ 6,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le trente mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

Koch Fertilizer Marketing GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) selon les lois de la Suisse, avec siège social au 8 Baarestrasse, CH-6300 Zoug, Suisse, et enregistré auprès du Registre des Sociétés de Zoug sous le numéro CH-170.4.008.805-5;

KF Investment Financing, Ltd., un exempt limited partnership organisé selon les lois des Iles Caïmans, avec siège social à Stuarts Corporate Services Ltd. P.O. Box 2510 George Town, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caïmans et enregistré auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro ST-186826;

Koch (Nevis) IV LLC, un limited liability company un exempt limited partnership organisé selon les lois de la Province de Nevis, Canada, avec siège social à Morning Star Holding Ltd, Main Street, POB 556 Charlestown, Nevis, Canada, et enregistré auprès du Registre des Sociétés de la Province de Nevis (Canada) sous le numéro L8845;

tous ici représentés par Lucie Audigane, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de trois (3) procurations données le 29 mars 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à r.l. (la Société), avec siège social au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145704, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 mars 2009, publié au Mémorial C n° 904 du 24 avril 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 mars 2010, non encore publié au Mémorial C.

II. Le capital social de la Société est fixé à quarante mille et huit Dollars Américains (USD 40.008.-), représenté par quarante mille et huit (40.008) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de seize mille trois cent soixante-huit Dollars Américains (USD 16.368,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille et huit Dollars Américains (USD 40.008,-) à cinquante-six mille trois cent soixante-seize Dollars Américains (USD 56.376,-) par la création et l'émission de seize mille trois cent soixante-huit (16.368) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune.

Souscription - Libération

Koch Fertilizer Marketing GmbH, prénommée, déclare souscrire deux (2) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale unitaire d'un Dollar Américain (USD 1.-), pour un montant total de deux Dollars Américains (USD 2.-), ensemble avec une prime d'émission totale de vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf

mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Américains (USD 29.999.998,-), par apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de trente millions de Dollars Américains (USD 30.000.000,-) détenue par Koch Fertilizer Marketing GmbH, prénommée, à l'encontre de la Société (désignée ci-après comme l'Actif).

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 30 mars 2010 de Koch Fertilizer Marketing GmbH, prénommée, certifié "sincère et véritable" par ses gérants;
- une déclaration d'apport Koch Fertilizer Marketing GmbH, prénommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de l'Actif.

Réalisation effective de l'apport

Koch Fertilizer Marketing GmbH, prénommée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seul propriétaire sans restrictions de l'Actif et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- l'Actif n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Koch Fertilizer Marketing GmbH, prénommée, n'a le droit d'acquérir l'Actif;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de l'Actif, aux fins d'effectuer son transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Koch Fertilizer Marketing GmbH, prénommée, déclare souscrire douze mille cent cinq (12.105) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale unitaire d'un Dollar Américain (USD 1,-), pour un montant total douze mille cent cinq Dollars Américains (USD 12.105,-), par apport en nature consistant en l'incorporation d'une partie de prime d'émission d'un même montant.

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par un bilan au 30 mars 2010 de Koch Fertilizer Marketing GmbH, prénommée, certifié "sincère et véritable" par ses gérants.

KF Investment Financing, Ltd., prénommée, déclare souscrire quatre mille deux cent soixante-et-une (4.261) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale unitaire d'un Dollar Américain (USD 1,-), pour un montant total de quatre mille deux cent soixante-et-un Dollars Américains (USD 4.261,-), par apport en nature consistant en l'incorporation d'une partie de prime d'émission d'un même montant.

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par un bilan au 30 mars 2010 de KF Investment Financing, Ltd., prénommée, certifié "sincère et véritable" par ses gérants.

Rapport des gérants

Le rapport des gérants de la Société en date du 30 mars 2010, annexé aux présentes, atteste que les gérants, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société à raison des apports en nature décrits plus haut, marquent expressément leur accord sur la description des apports en nature, sur leur évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus et à la résolution précédente, l'article 6, paragraphe premier, des statuts de la Société est modifié pour adopter désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à cinquante-six mille trois cent soixante-seize Dollars Américains (USD 56.376,-) représenté par cinquante-six mille trois cent soixante-seize (56.376) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille trois cents euros (€ 6.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Audigane, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} avril 2010. Relation: EAC/2010/3880. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010061266/185.

(100060523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Team H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6921 Roodt-sur-Syre, 4B, Banzelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.717.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010060036/10.

(100059344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Studio 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 32.280.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060037/10.

(100059479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

SPK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 92.414.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060038/10.

(100059442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Tower 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.537.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue le 22 mars 2010.

Résolutions:

Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil de gérance:

M. Federico Franzina, employé privé, demeurant professionnellement au 5 Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, président;

M. Giorgio Mancuso, employé privé, demeurant professionnellement au 1, Riva Albertolli, CH-6900 Lugano, Suisse, gérant;

M. Christophe Velle, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant.

Commissaire aux comptes:

Ernst & Young, 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Tower 2 S.à r.l.
Société à Responsabilité Limitée
Signatures

Référence de publication: 2010060827/24.

(100059957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

SM - Chauffage & Sanitaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 57, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 134.698.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060040/10.

(100059342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Skelia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 133.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060041/10.

(100059148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Sidec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.285.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010060042/10.

(100059555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

M & P Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Carlux Taxis.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 122-124, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.476.

L'an deux mille dix,

le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand- Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- Monsieur Pierangelo CARLI, gérant de société, né à Imperia (Italie), le 03 octobre 1946, demeurant au 259 rue St. François, F-57390 Audun-le-Tiche;

2.- Monsieur Joseph LUSANGA, gérant de société, né à Lusambo (République démocratique du Congo), le 04 janvier 1959, demeurant au 122/124 boulevard John F. Kennedy, L-4171 Esch-sur-Alzette.

Lesquels comparants, ici personnellement présents, et agissant en leur qualité des deux (2) seuls et uniques associés de la société:

"M & P DEVELOPPMENT S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 route de Thionville, L-2611 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 1^{er} octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2078 du 22 octobre 2009, page 99742 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 148 476 et dont les statuts n'ont subi aucune modification jusqu'à ce jour,

prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé de faire adopter par la Société l'enseigne commerciale "CARLUX TAXIS".

Les associés ont décidé en outre, qu'à partir du jour de la présente assemblée générale, la Société aura dorénavant la faculté d'employer à sa guise, soit la dénomination normale ou l'enseigne commerciale simple, soit les deux (2) ensemble.

Afin de refléter l'ajout à la dénomination sociale, de l'enseigne commerciale présentement adoptée, les associés ont décidé de modifier en conséquence l'article quatre (4) des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 4. "La société prend la dénomination de "M & P DEVELOPPMENT S.à r.l.", pouvant encore exercer le commerce sous l'enseigne de "CARLUX TAXIS"."

Deuxième résolution

Les associés ont décidé de compléter, avec effet immédiat, l'objet social existant de la Société par l'ajout des prestations suivantes:

- la location de taxis, de voitures de locations et d'ambulances;
- le transport de marchandises par route avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes;
- les activités de forain;
- le débit de boissons alcooliques et non alcooliques limité aux foires et marchés.

Troisième résolution

Afin de tenir compte de ces ajouts à l'objet social de la Société, les associés ont décidé de changer, l'article deux (2) des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 2. "La société a pour objets:

- l'exploitation d'une brasserie-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques;
- la location de taxis, de voitures de locations et d'ambulances;
- le transport de marchandises par route avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes;
- les activités de forain;
- le débit de boissons alcooliques et non alcooliques limité aux foires et marchés.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer."

Quatrième résolution

Les associés ont décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg-ville vers la ville d'Esch-sur-Alzette et de fixer sa nouvelle adresse au 122-124 boulevard J.F. Kennedy. L-4171 Esch-sur-Alzette.

Suite à ce transfert de siège social, il est décidé de modifier l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société comme suit:

Art. 5. (Premier alinéa). "Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg."

Cinquième résolution

Les associés ont décidé de modifier l'article six (6) des statuts, concernant son capital social, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. "Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. CARLI, J. LUSANGA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 avril 2010. Relation: EAC/2010/4964. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Belvaux, le 30 avril 2010.

Référence de publication: 2010061240/78.

(100060142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Sales Points Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9094 Ettelbruck, 4, rue Tschiderer.

R.C.S. Luxembourg B 104.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060043/10.

(100059467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

StrakoLux GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 135.137.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010060044/10.

(100059343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Rona Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 133.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060045/10.

(100059666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Reton Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 28.674.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060046/10.

(100059119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Le Cap Azur Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.
Pour Le Cap Azur SàRL
Stéphane HEPINEUZE
Gérant

Référence de publication: 2010060093/14.

(100059168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Real Corp Uno S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 116.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE
Administrateur

Référence de publication: 2010060047/11.

(100059806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Real Corp Uno S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 116.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE
Administrateur

Référence de publication: 2010060048/11.

(100059806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Blue Ice Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 80.388.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2010:

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n°IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 31 mars 2010

Pour Blue Ice Holding S.A.

Référence de publication: 2010061156/32.

(100059743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Real Corp Uno S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2010060049/11.

(100059806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Philcat Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.074.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060050/10.

(100059184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Palena S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 26.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010060051/12.

(100059385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Lux-Prestige Concept s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Prestige.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 152.734.

STATUTS

L'an deux mille dix, le treize avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Madame Yulia BAKHTINA, esthéticienne, née à Kara-Koule (Kirghistan) le 10 octobre 1968, demeurant à L-4807 Rodange, 69, rue Nicolas Bieber.

2.- Madame Olga LIZOUNOVA, esthéticienne, née à Kaliningrad (Russie) le 5 décembre 1976, demeurant à F-57070 Metz, 20, rue de Colombey.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "LUX-PRESTIGE-CONCEPT s.à r.l.". La société pourra exercer son activité sous l'enseigne "PRESTIGE".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un institut de beauté, l'achat et la vente de tous produits de la branche, ainsi que la consultance et l'organisation de stages ou de séminaires en entreprises dans les domaines de la beauté et de l'image personnelle.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou

consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Yulia BAKHTINA, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
2) Madame Olga LIZOUNOVA, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparantes représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Mesdames Yulia BAKHTINA et Olga LIZOUNOVA, préqualifiées, sont nommées gérantes de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérante jusqu'à un montant de deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-).

Pour tout engagement dépassant le montant de deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-), la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérantes.

3) Le siège social est fixé à L-2514 Luxembourg, 25, rue Jean-Pierre Sauvage.

Le notaire instrumentant a rendu attentives les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BAKHTINA, LIZOUNOVA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 15 avril 2010. Relation: CAP/2010/1302. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 28 avril 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010061255/129.

(100060068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Paytec Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 130.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060052/10.

(100059047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

OCI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCI Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010060054/11.

(100059408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

J'y Crois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 24, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 71.034.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010060056/10.

(100059341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Insurance Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 123.602.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060059/10.

(100059629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Hawley Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 66.929.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour HAWLEY CONSULTANTS SA
Signature

Référence de publication: 2010060068/13.

(100059567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

International Real Estate Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 107.513.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010060060/11.

(100059386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

**Happy Mould International Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Espace One).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 98.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060067/11.

(100059394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Golden Square Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 141.692.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060069/10.

(100059663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Fruitbrokers S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 44.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060070/9.

(100059107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Sniper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurés.

R.C.S. Luxembourg B 141.052.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUDELANGE, le 29 avril 2010.
SNIPER S.à r.l.
L-3490 DUDELANGE
Signature

Référence de publication: 2010060106/13.

(100059338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Fast and Serious S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 14, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 104.476.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour FAST AND SERIOUS SA
ARIETE Monica

Référence de publication: 2010060071/12.

(100059346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Fimas & Trustauctions United S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 136.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060072/10.

(100059696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Le Cap Azur Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.
Pour Le Cap Azur SàRL
Stéphane HEPINEUZE
Gérant

Référence de publication: 2010060097/14.

(100059163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Romaka, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 25.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060098/10.

(100059162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Alamea Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 144.080.

L'an deux mille dix, le six avril.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Société Générale Bank & Trust, une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerces et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6061,

étant l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de la société anonyme "ALAMEA INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social au 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 144080 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz en date du 4 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°428 du 26 février 2009, dont les statuts coordonnés (les "Statuts") ont été déposés le 5 février 2009 au Registre de Commerce et des Sociétés et n'ont pas été modifiés depuis, et détenant toutes les trois cent dix (310) actions de la Société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune,

lequel Actionnaire Unique est ici représenté par Monsieur David LEPARMENTIER, employé privé, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 31 mars 2010, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire de l'Actionnaire Unique et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles auprès des autorités d'enregistrement.

L'Actionnaire Unique, par la voie de son mandataire, prie le notaire de bien vouloir acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de supprimer l'indication de valeur nominale des actions de la Société et d'augmenter le nombre d'actions de la Société en divisant chaque action existante en cent (100) actions ayant les mêmes droits que les actions originaires par l'émission de trente mille six cent quatre-vingt-dix (30.690) nouvelles actions ayant les mêmes droits que les actions originaires, de sorte que la Société a désormais un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions sans indication de valeur nominale.

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique décide de créer les deux catégories d'actions suivantes: les actions ordinaires de classe A (les "Actions Ordinaires A") et les actions ordinaires de classe B (les "Actions Ordinaires B"), avec les droits tels qu'exposés dans les Statuts.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de convertir (i) vingt-six mille et une (26.001) actions existantes sans indication de valeur nominale en vingt-six mille et une (26.001) Actions Ordinaires A sans indication de valeur nominale et (ii) quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4.999) actions existantes sans indication de valeur nominale en quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4.999) Actions Ordinaires B sans indication de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de soixante-neuf mille euros (EUR 69.000) de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à cent mille euros (EUR 100.000) par (i) la création et l'émission de soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (68.999) nouvelles Actions Ordinaires A sans indication de valeur nominale (les "Nouvelles Actions Ordinaires A"), ayant les mêmes droits que les Actions Ordinaires A existantes; (ii) par la création et l'émission d'une nouvelle Action Ordinaire B sans indication de valeur nominale (la "Nouvelle Action Ordinaire B"). A cette Nouvelle Action Ordinaire B sera attachée une prime d'émission de cent soixante-quinze millions d'euros (EUR 175.000.000) (la "Prime d'Emission").

Souscription et Libération

L'Actionnaire Unique déclare souscrire (i) à la propriété des soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (68.999) Nouvelles Actions Ordinaires A, pour un montant total de soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 68.999), et déclare les libérer entièrement par un apport en numéraire de soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 68.999) et (ii) à la propriété d'une Nouvelle Action Ordinaire B sans indication de valeur nominale, émise avec la Prime d'Emission, pour un montant total de cent soixante-quinze millions et un euros (EUR 175.000.001), et déclare avoir entièrement libéré cette Nouvelle Action Ordinaire B ensemble avec la Prime d'Emission par apport en numéraire.

Par conséquent, un montant de cent soixante-quinze millions et soixante-neuf mille euros (EUR 175.069.000) est maintenant à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

La Prime d'Emission sera entièrement allouée à la réserve de prime d'émission.

Cinquième résolution

En application de ce qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000) divisé en quatre-vingt-quinze mille (95.000) actions de catégorie A sans indication de valeur nominale (les "Actions Ordinaires A") et cinq mille (5.000) actions de catégorie B sans indication de valeur nominale (les "Actions Ordinaires B"), (les Actions Ordinaires A et les Actions Ordinaires B sont collectivement désignées les "Actions").

Les Actions peuvent être représentées, au choix des actionnaires, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs Actions.

Les Actions sont nominatives.

En supplément du capital social, la société pourra avoir des comptes de prime d'émission ou tous autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute Action ou catégorie d'Action ou toute réserve allouée à toute Action ou catégorie d'Action est transférée et sur le solde desquels le(s) actionnaire(s) correspondant(s) ont des droits exclusifs, étant entendu que tout montant de prime d'émission versée en rapport avec l'émission de toute Action ou catégorie d'Action ou tout montant de réserve alloué à toute Action ou catégorie d'Action sera réservé et remboursé aux détenteurs de ladite Action ou catégorie d'Action, en cas de décision de remboursement ou autre procédé de remboursement de ladite prime d'émission ou réserve (que ce soit directement ou dans le cadre d'une diminution du capital social, le rachat d'Actions propres, liquidation ou toute autre opération aboutissant à un remboursement de prime d'émission ou de réserve).

Sans préjudice de l'article 14, la société pourra racheter ses Actions dans les limites imposées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que celle-ci pourra être modifiée.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises."

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 2, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la société est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le conseil d'administration."

Septième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'objet social de la société à l'article 4, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** Etant entendu que la société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité qui serait considérée comme nécessitant un agrément au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée, la société a pour objet principal de lever des fonds par voie d'émission d'obligations et de prêter ces fonds à une ou plusieurs sociétés du groupe Casino.

La société a aussi pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, soit par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

En outre, elle pourra aussi s'intéresser à tous valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et tout autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières (y incluse toute opération de dérivés et notamment de taux d'intérêts) ou mobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peuvent lui apparaître utiles dans l'accomplissement de son objet social; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérées ou non."

Huitième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Si la société ne comporte qu'un actionnaire unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un actionnaire il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, dont deux seront élus par l'assemblée générale des actionnaires parmi les candidats proposés par le ou les actionnaires détenant les Actions Ordinaires A et un sera élu par l'assemblée générale des actionnaires parmi les candidats proposés par le ou les actionnaires détenant les Actions Ordinaires B pour un terme ne pouvant pas dépasser six années et en tout temps révocable par l'assemblée générale des actionnaires. À tout moment, le conseil d'administration comprendra une majorité d'administrateurs proposés par l'actionnaire détenant les Actions Ordinaires A. Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Afin de mettre en place et maintenir la composition du conseil d'administration envisagée ci-dessus, les actionnaires peuvent à tout moment proposer à l'assemblée générale la nomination ainsi que la révocation d'un administrateur.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société d'un mois, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- Il tombe en faillite ou fait l'objet d'une procédure similaire ou conclut un accord de rééchelonnement ou de réaménagement de ses dettes avec la totalité ou une partie substantielle de ses créanciers, ou
- Il est révoqué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires."

Neuvième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 7 des Statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Si la société ne comporte qu'un seul actionnaire et qu'un seul administrateur n'ait été désigné, celui-ci exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs doivent assister physiquement aux réunions du conseil d'administration ou peuvent se faire représenter par un autre administrateur. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul administrateur absent."

Dixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Le conseil d'administration devra statuer à l'unanimité pour la prise des décisions suivantes:

- l'acquisition ou la vente de valeurs mobilières, de créances et d'autres avoirs de toute nature,
- le recours à l'emprunt, y compris par l'émission d'obligations (à l'exclusion de la faculté et des modalités de son remboursement),
- l'octroi de prêts,
- l'octroi de garanties sous toutes ses formes,
- la conclusion de contrats de produits dérivés (à l'exclusion de la faculté et des modalités de leur dénouement),
- la réalisation de dépenses supérieures à EUR 10.000, dans la limite de EUR 100.000 par an. Au-delà de cette limite, les dépenses supérieures à EUR 10.000 seront ratifiées par l'assemblée générale des actionnaires,
- le versement d'indemnités à des tiers.

Le conseil d'administration statuera à majorité simple pour toutes les autres décisions et lorsqu'il approuvera un acte pris en exécution d'une obligation née d'un contrat approuvé à l'unanimité (y compris la faculté et les modalités de

remboursement d'un emprunt (y compris obligataire) de la Société et y compris la faculté et les modalités du dénouement de contrats de produits dérivés)."

Onzième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 9 des Statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9.** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration."

Douzième résolution

L'Actionnaire Unique décide de supprimer l'article 10 des statuts.

L'ancien article 11 deviendra l'article 10 nouveau. L'ancien article 12 deviendra l'article 11 nouveau.

Treizième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'introduire un nouvel article 12 dans les Statuts lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 12.** Chaque Action donne droit à une voix."

Quatorzième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'introduire un nouvel article 14 dans les Statuts prévoyant l'unanimité des actionnaires pour certaines décisions importantes et qui aura la teneur suivante:

" **Art. 14.** Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les présents statuts, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Conformément à l'article 8 ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires statuera à la majorité simple sur la ratification des dépenses supérieures à EUR 10.000 faites par le conseil d'administration ou l'administrateur unique au-delà d'une limite de EUR 100.000 par an.

Les décisions suivantes seront cependant prises à l'unanimité des actionnaires (et sous réserve du respect de toute disposition légale):

- (i) la modification de l'objet social et de la forme juridique de la société,
- (ii) la dissolution de la société, sauf dans le cas prévu à l'article 17 alinéa 2 des statuts,
- (iii) le changement de nationalité de la société,
- (iv) la modification du capital social,
- (v) le rachat d'Actions,
- (vi) le remboursement d'une prime d'émission et de tout compte de réserve,
- (vii) la distribution d'un dividende représentant plus de 5% du capital social."

L'ancien article 14 deviendra l'article 15 nouveau.

L'ancien article 15 deviendra l'article 16 nouveau.

Quinzième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 16 nouveau des Statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé, le cas échéant, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale. Le dividende sera payé aux actionnaires au pro rata du montant total de leur investissement en Actions additionné du montant de toute prime d'émission et de tout autre montant alloué à un compte de réserve."

L'ancien article 16 deviendra l'article 17 nouveau.

Seizième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 17 nouveau des Statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve des conditions de majorité prévues à l'article 14 ci-dessus et sans préjudice du paragraphe suivant. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments. Il est précisé que tout remboursement aux

actionnaires, y compris en ce qui concerne la prime d'émission, interviendra uniquement après désintéressement de tous les créanciers.

La société sera dissoute de plein droit dans les circonstances suivantes:

(i) lorsque les liquidités disponibles de la société, déduction faite d'un montant égal aux réserves, bénéfice en cours et au capital (hormis la prime d'émission) de cette dernière, représenteront plus de 10% des actifs de la société et n'auront pas pu être prêtées au groupe Casino dans un délai de 30 jours à compter de leur disponibilité; et

(ii) le conseil d'administration, par une décision prise à la majorité simple ou l'administrateur unique de la société aura constaté cette situation. Il devra ensuite dans le délai de la loi convoquer une assemblée générale des actionnaires; et

(iii) l'assemblée générale des actionnaires ainsi convoquée aura constaté, aux conditions de majorité et de quorum prévues à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, pour la modification des statuts, la survenance de la situation ci-dessus décrite et, en conséquence, la dissolution de la société.

La dissolution prend effet à la date de cette constatation par l'assemblée. L'assemblée constate en même temps l'ouverture de la procédure de liquidation suite à la dissolution, procède à la nomination d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Nonobstant les dispositions (i) ci-dessus, la société ne sera pas liquidée de plein droit bien que les liquidités disponibles de la société représentent plus de 10% de ses actifs, si celles-ci doivent être utilisées pour rembourser tout ou partie du passif de la société qui est devenu exigible ou est remboursé par anticipation."

L'ancien article 17 deviendra l'article 18 nouveau.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à environ six mille cinq cents euros (6.500 EUR).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Actionnaire Unique, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. LEPARMENTIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 avril 2010. Relation: LAC/2010/15351. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010061257/246.

(100059853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Euroter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3541 Dudelange, 116, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 47.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060100/10.

(100059153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

SWIP (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.118.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 28 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010060101/10.

(100059208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Crystal Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 111.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
CRYSTAL IMMOBILIERE S.A.
Signature

Référence de publication: 2010060102/12.

(100059205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

LSF JRPI Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 307.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 129.121.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of April.
Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 22 April 2010,

AND

Rising Sun III Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo, on 22 April 2010,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF JRPI Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.121, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 10 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1625 of 2 August 2007, that has been amended since and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 15 March 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that they may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 327,375 (three hundred twenty-seven thousand three hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 19,625 (nineteen thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 307,750 (three hundred seven thousand seven hundred fifty euro) by the cancellation of 157 (one hundred fifty-seven) ordinary shares with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 327,375 (three hundred twenty-seven thousand three hundred seventy-five euro), represented by 2,618 (two thousand six hundred eighteen) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five

euro) each, by an amount of EUR 19,625 (nineteen thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 307,750 (three hundred seven thousand seven hundred fifty euro), represented by 2,461 (two thousand four hundred sixty-one) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 157 (one hundred fifty-seven) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to Lone Star Capital Investments S.à r.l. of the said amount of EUR 19,625 (nineteen thousand six hundred twenty-five euro).

As a consequence of the share capital reduction, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 2,461 (two thousand four hundred sixty-one) ordinary shares and Rising Sun III Holding holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 307,750 (three hundred seven thousand seven hundred fifty euro), represented by 2,461 (two thousand four hundred sixty-one) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 avril 2010,

ET

Rising Sun III Holding, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo, le 22 avril 2010,

(les Associés)

lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF JRPI Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.121, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 10 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1625 du 2 août 2007, modifié la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer en date du 15 mars 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et qu'ils peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 327.375 (trois cent vingt-sept mille trois cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 19.625 (dix-neuf mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 307.750 (trois cent sept mille sept cent cinquante euros) par voie d'annulation de 157 (cent cinquante-sept) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 327.375 (trois cent vingt-sept mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 2.618 (deux mille six cent dix-huit) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR 19.625 (dix-neuf mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 307.750 (trois cent sept mille sept cent cinquante euros), représenté par 2.461 (deux mille quatre cent soixante-et-une) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 157 (cent cinquante-sept) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par voie de remboursement du montant de EUR 19.625 (dix-neuf mille six cent vingt-cinq euros) à Lone Star Capital Investments S.à r.l..

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 2.461 (deux mille quatre cent soixante-et-une) parts sociales ordinaires et Rising Sun III Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 307.750 (trois cent sept mille sept cent cinquante euros), représenté par 2.461 (deux mille quatre cent soixante-et-une) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2010. LAC/2010/18222. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Référence de publication: 2010061188/130.

(100060481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Pian Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PIAN LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010060103/12.

(100059202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Ibralux Holdings 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.748.

STATUTES

In the year two thousand ten.

On the twenty-seventh day of April.

Before us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. ODESSA SECURITIES S.A., with registered office in Panama, Salduba Building, 53rd Street East, duly represented by Mr Luc HANSEN, here-after named, by virtue of a proxy dated April 26, 2010.
2. Mr Guy HORNICK, maître en sciences économiques, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
3. Mr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of "IBRALUX HOLDINGS 1 S.A.".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,700,000 (two million seven hundred thousand Euro) divided into 3,000 (three thousand) Class A shares, 3,000 (three thousand) Class B shares, 3,000 (three thousand) Class C shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class D shares, 6,000 (six thousand) Class E shares, 6,000 (six thousand) Class F shares, 3,000 (three thousand) Class G shares, 1,500 (one thousand five hundred) Class H shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, which have the same rights in all respects.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 27,000,000 (twenty-seven million Euro) to be divided into 30,000 (thirty thousand) Class A shares, 30,000 (thirty thousand) Class B shares, 30,000 (thirty thousand) Class C shares, 15,000 (fifteen thousand) Class D shares, 60,000 (sixty thousand) Class E shares, 60,000 (sixty thousand) Class F shares, 30,000 (thirty thousand) Class G shares, 15,000 (fifteen thousand) Class H shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on April 27th, 2015, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the office of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Monday of the month of June, at 14.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 27,000 (twenty-seven thousand) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed in EUR	Amount paid up in EUR
1. ODESSA SECURITIES S.A., predesignated	2,999 Class A shares	299,900	74,975
	2,999 Class B shares	299,900	74,975
	3,000 Class C shares	300,000	75,000
	1,500 Class D shares	150,000	37,500
	6,000 Class E shares	600,000	150,000
	6,000 Class F shares	600,000	150,000
	3,000 Class G shares	300,000	75,000
	1,500 Class H shares	150,000	37,500

2. Mr Guy HORNICK, prenamed	1 Class A share	100	25
2. Mr Luc HANSEN, prenamed	1 Class B share	100	25
TOTAL	27,000 shares	2,700,000	675,000

All the shares have been paid up in cash up to 25%, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 675,000 (six hundred seventy-five thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 2,900.- EUR

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Guy HORNICK, maître en sciences économiques, born on March 29, 1951 in Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

2. Mr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, born on June 8, 1969 in Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

3. Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, born on April 22, 1959 in Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Mr Guy HORNICK, prenamed has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Third resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text

L'an deux mille dix.

Le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. ODESSA SECURITIES S.A., with registered office in Panama, Salduba Building, 53rd Street East, ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, ci-après nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 26 avril 2010.

2. Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

3. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "IBRALUX HOLDINGS 1 S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.700.000 (deux millions sept cent mille euros) représenté par 3.000 (trois mille) actions de catégorie A, 3.000 (trois mille) actions de catégorie B, 3.000 (trois mille) actions de catégorie C, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie D, 6.000 (six mille) actions de catégorie E, 6.000 (six mille) actions de catégorie F, 3.000 (trois mille) actions de catégorie G, 1.500 (mille cinq cents) actions de catégorie H, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 27.000.000 (vingt-sept millions d'euros) qui sera représenté par 30.000 (trente mille) actions de catégorie A, 30.000 (trente mille) actions de catégorie B, 30.000 (trente mille) actions de catégorie C, 15.000 (quinze mille) actions de catégorie D, 60.000 (soixante mille) actions de catégorie E, 60.000 (soixante mille) actions de catégorie F, 30.000 (trente mille) actions de catégorie G, 15.000 (quinze mille) actions de catégorie H, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 27 avril 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 27.000 (vingt-sept mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d' actions	Montant souscrit en EUR	Montant libéré en EUR
1. ODESSA SECURITIES S.A., prédésignée	2.999 actions de catégorie A	299.900	74.975
	2.999 actions de catégorie B	299.900	74.975
	3.000 actions de catégorie C	300.000	75.000
	1.500 actions de catégorie D	150.000	37.500
	6.000 actions de catégorie E	600.000	150.000
	6.000 actions de catégorie F	600.000	150.000
	3.000 actions de catégorie G	300.000	75.000
	1.500 actions de catégorie H	150.000	37.500
2. Mr Guy HORNICK, prénommé	1 action de catégorie A	100	25
2. Mr Luc HANSEN, prénommé	1 action de catégorie B	100	25
TOTAL	27.000 actions	2.700.000	675.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 675.000 (six cent soixante-quinze mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

57782

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 2.900,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

2. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

3. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle

Monsieur Guy HORNICK, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Troisième résolution

Le siège social est établi à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: HANSEN - HORNICK - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 avril 2010. Relation GRE/2010/1489. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 30 avril 2010.

Référence de publication: 2010060808/420.

(100060276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

House of Arts & Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 12, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.601.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060104/9.

(100059252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Hôtel des Vignes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 29, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 20.268.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REMICH, le 29 avril 2010.

Hôtel des Vignes sàrl

L-5552 REMICH

Signature

Référence de publication: 2010060110/13.

(100059328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Metaform S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 92.245.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 29 avril 2010.

METAFORM S.à r.l.

L-1637 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010060111/13.

(100059325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Crediassur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 152.737.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quatorze avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Renée SANCOVA, agent d'assurances, née à Arlon (Belgique) le 14 janvier 1959, demeurant à B-6792 Aix-sur-Cloie, rue Claie, 63.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prestations de services en général.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "CREDIASSUR S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Rodange.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Renée SANCOVA.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Cédric FRISCH, comptable, né à Messancy (Belgique), le 5 janvier 1982, demeurant à B-6780 Messancy, rue du Centre, 8, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

2.- Madame Renée SANCOVA, préqualifiée, est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

4.- Le siège social est établi à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANCOVA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 20 avril 2010. Relation: CAP/2010/1343. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 28 avril 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010061251/127.

(100060091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

J2M Real Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3474 Dudelange, 1, rue Auguste Liesch.
R.C.S. Luxembourg B 146.784.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUDELANGE, le 29 avril 2010.
J2M REAL ESTATE S.à r.l.
L-3474 DUDELANGE
Signature

Référence de publication: 2010060113/13.

(100059321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

G.B. Technotrust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 1, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 70.319.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESCH/ALZETTE, le 29 avril 2010.
G.B. TECHNOTRUST S.A.
L-4170 ESCH/ALZETTE
Signature

Référence de publication: 2010060114/13.

(100059320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Brandlen Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.037.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of April,
before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Brandlen Finance S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary of 28 October 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2276 of 20 November 2009, page 1092014, and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number 149037. The articles of incorporation have been amended lastly amended on 8 April 2010 by a deed of Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations

The meeting is declared open at 11.45 p.m. with Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Maître Senay Gurel, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Charles Monnier, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the corporate capital by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of thirty-four thousand five hundred and seventy-eight point thirty-six euro (EUR 34,578.36) to thirty-four thousand six hundred and seventy-eight point thirty-six euro (EUR 34,678.36).

2. To issue ten thousand (10,000) new class A ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

3. To accept subscription for the new class A ordinary shares by existing shareholders and their full payment by a contribution in kind consisting of receivables against the Company.

4. To amend article 5 of the articles of incorporation in order to reflect the above resolutions.

5. Miscellaneous.

(i) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the repre-

sented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iii) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(iv) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of thirty-four thousand five hundred and seventy-eight point thirty-six euro (EUR 34,578.36) to thirty-four thousand six hundred and seventy-eight point thirty-six euro (EUR 34,678.36).

Second resolution

The general meeting of the shareholders resolved to issue ten thousand (10,000) new class A ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Laser Investment Company 1 Limited, a company governed by English law, having its registered office at 1 Churchill Place, London, England, E14 5HP, registered under number 6952276 ("Laser 1"), represented by Maître Marc Loesch, prenamed, by

virtue of a proxy given on 7 April 2010 in London, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Laser 1 declared to subscribe for two thousand six hundred (2,600) new class A ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, without payment of share premium, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable against the Company representing a value in aggregate amount of twenty-six euro (EUR 26.-).

Proof of said contribution has been given to the undersigned notary.

Laser 1 declared that its contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsists no impediments to the free transferability of the contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the contribution to the Company.

Thereupon appeared Laser Investment Company 2 Limited, a company governed by English law, having its registered office at 1 Churchill Place, London, England, E14 5HP, registered under number 6952277 ("Laser 2") represented by Maître Marc Loesch, prenamed, by virtue of a proxy given on 7 April in London, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Laser 2 declared to subscribe for two thousand six hundred (2,600) new class A ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, without payment of share premium and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable against the Company representing a value in aggregate amount of twenty-six euro (EUR 26.-).

Proof of said contribution has been given to the undersigned notary.

Laser 2 declared that its contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsists no impediments to the free transferability of the contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the contribution to the Company.

Thereupon appeared Blue Ridge Investments, LLC, a company governed by the laws of the state of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, 19801, Delaware, United States of America ("Blue Ridge"), represented by Maître Marc Loesch, prenamed, by virtue of a proxy given on 8 April 2010 in Charlotte, NC, USA, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Blue Ridge declared to subscribe for four thousand eight hundred (4,800) new class A ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, without payment of share premium and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable against the Company representing a value in aggregate amount of forty-eight euro (EUR 48.-).

Proof of said contribution has been given to the undersigned notary.

Blue Ridge declared that its contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsists no impediments to the free transferability of the contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the contribution to the Company.

Laser 1, Laser 2 and Blue Ridge acting through their duly appointed attorneys in fact further stated that a report has been drawn up by Deloitte S.A., réviseur d'entreprises, and signed by Dan Arendt on 8 April 2010, wherein their contributions to the Company are described and valued.

Laser 1, Laser 2 and Blue Ridge produced that report, the conclusions of which read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the ten thousand (10,000) Class A Ordinary shares of nominal value EUR 0.01 each (total EUR 100), to be issued without share premium".

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

The general meeting of the shareholders resolved to accept the said subscriptions and payments by the subscribers and to allot the new shares according to such subscriptions.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall have the following wording:

"The issued capital of the Company is set at thirty-four thousand six hundred and seventy-eight point thirty-six euro (EUR 34,678.36) divided into:

- (i) three million one hundred and ten thousand (3,110,000) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"),
- (ii) one hundred and seventy two thousand seven hundred and seventy eight (172,778) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"),
- (iii) one hundred and seventy two thousand seven hundred and seventy eight (172,778) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares"),
- (iv) five hundred (500) preference shares (the "Preference Shares"),
- (v) one thousand seven hundred and eighty (1,780) class A redeemable shares (the "Class A Redeemable Shares"),
- (vi) eight thousand (8,000) class B redeemable shares (the "Class B Redeemable Shares"),
- (vii) one thousand five hundred (1,500) class C redeemable shares (the "Class C Redeemable Shares"),
- (viii) five hundred (500) class D redeemable shares (the "Class D Redeemable Shares"),

with a nominal value of one cent each (€0.01), all of which are fully paid up. The Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares and the Class C Ordinary Shares are together referred as the "Ordinary Shares".

The Class A Redeemable Shares, the Class B Redeemable Shares, the Class C Redeemable Shares and the Class D Redeemable Shares are together referred as the "Redeemable Shares".

Any of the Ordinary Shares, the Redeemable Shares and the Preference Shares may individually be referred to as a "Share", and together as the "Shares".

The holders of Shares are individually referred to as a "Shareholder" and together as the "Shareholders".

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 11.55 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at thousand five hundred euros (1.500.- EUR).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit avril 2010,

par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Brandlen Finance S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 28 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2276 du 20 novembre 2009, page 1092014, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 149037. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 8 avril 2010 par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 23.45 heures sous la présidence de Maître Marc Loesch, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Senay Gurel, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Charles Monnier, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social d'un montant de cent euros (EUR 100,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-quatre mille cinq cent soixante-dix-huit virgule trente-six euros (EUR 34.578,36) à trente-quatre mille six cent soixante-dix-huit virgule trente-six euros (EUR 34.678,36).

2. Émission de dix mille (10.000) nouvelles actions ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions ordinaires de catégorie A par les actionnaires existants et acceptation de leur libération intégrale par un apport en nature constitué de créances contre la Société.

4. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5. Divers.

(i) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(ii) Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, le bureau et le notaire instrumentant resteront pareillement annexées aux présentes pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(iv) La présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de cent euros (EUR 100,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-quatre mille cinq cent soixante-dix-huit virgule trente-six euros (EUR 34.578,36) à un montant de trente-quatre mille six cent soixante-dix-huit virgule trente-six euros (EUR 34.678,36).

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre dix mille (10.000) nouvelles actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Souscription - Libération

Ensuite a comparu Laser Investment Company 1 Limited, une société régie par le droit anglais, ayant son siège social au 1 Churchill Place, Londres, Angleterre, E14 5HP, immatriculée sous le numéro 6952276 ("Laser 1"), représentée par Maître Marc Loesch, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 7 avril 2010 à Londres, procuration qui, signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Laser 1 a déclaré souscrire à deux mille six cents (2.600) nouvelles actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, sans paiement de prime d'émission, et de libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en nature constitué de créances contre la Société représentant une valeur totale d'un montant de vingt-six euro (EUR 26,-).

La preuve de cet apport a été rapportée au notaire soussigné.

Laser 1 a déclaré que son apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la Société.

Ensuite a comparu Laser Investment Company 2 Limited, une société régie par le droit anglais, ayant son siège social au 1 Churchill Place, Londres, Angleterre, E14 5HP, immatriculée sous le numéro 6952277 ("Laser 2"), représentée par Maître Marc Loesch, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 7 avril 2010 à Londres, procuration qui, signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Laser 2 a déclaré souscrire à deux mille six cents (2.600) nouvelles actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, sans paiement de prime d'émission, et de libérer intégralement ces nouvelles actions avec la prime d'émission par un apport en nature constitué de créances contre la Société représentant une valeur totale d'un montant de vingt-six euros (EUR 26,-).

La preuve de cet apport a été rapportée au notaire soussigné.

Laser 2 a déclaré que son apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la Société.

Ensuite a comparu Blue Ridge Investments, LLC, une société régie par les lois de l'État du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, 19801, Delaware, États-Unis d'Amérique, ("Blue Ridge"), représentée par Maître Marc Loesch, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2010 à Charlotte, NC, USA, procuration qui, signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Blue Ridge a déclaré souscrire à quatre mille huit cents (4.800) nouvelles actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, sans paiement de prime d'émission, et de libérer intégralement ces nouvelles actions avec la prime d'émission par un apport en nature constitué de créances contre la Société représentant une valeur totale d'un montant de quarante-huit euros (EUR 48,-).

La preuve de cet apport a été rapportée au notaire soussigné.

Blue Ridge a déclaré que son apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la Société.

Laser 1, Laser 2 et Blue Ridge agissant par le biais de leurs mandataires dûment nommés ont ensuite déclaré qu'un rapport a été établi par Deloitte S.A., réviseur d'entreprises, et signé par Mr. Dan Arendt, le 8 avril 2010, dans lequel leurs apports à la Société sont décrits et évalués.

Laser 1, Laser 2 et Blue Ridge ont produit ce rapport, les conclusions de celui-ci sont les suivantes:

"Sur base de la méthode d'évaluation telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de dix mille (10.000) actions Ordinaires de Catégorie A d'une valeur nominale EUR 0,01 chacune (total EUR 100), à émettre sans prime d'émission".

Ce rapport restera annexé au présent acte et sera soumis avec ce dernier aux formalités d'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ces souscriptions et paiements par les souscripteurs et d'allouer les nouvelles actions conformément à ces souscriptions.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui sera rédigé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à trente-quatre mille six cent soixante-dix-huit virgule trente-six euros (EUR 34.678,36) divisé en:

- (i) trois millions cent dix mille (3.110.000) actions ordinaires de catégorie A (les "Actions Ordinaires de Catégorie A"),
- (ii) cent soixante-douze mille sept cent soixante-dix-huit (172.778) actions ordinaires de catégorie B (les "Actions Ordinaires de Catégorie B"),
- (iii) cent soixante-douze mille sept cent soixante-dix-huit (172.778) actions ordinaires de catégorie C (les "Actions Ordinaires de Catégorie C"),
- (iv) cinq cents (500) actions préférentielles (les "Actions Préférentielles"),
- (v) mille sept cent quatre-vingt (1.780) actions rachetables de catégorie A (les "Actions Rachetables de Catégorie A"),
- (vi) huit mille (8.000) actions rachetables de catégorie B (les "Actions Rachetables de Catégorie B"),
- (vii) mille cinq cents (1.500) actions rachetables de catégorie C (les "Actions Rachetables de Catégorie C"),
- (viii) cinq cents (500) actions rachetables de catégorie D (les "Actions Rachetables de Catégorie D"),

d'une valeur nominale d'un cent chacune (EUR 0,01), toutes étant entièrement libérées. Les Actions Ordinaires de Catégorie A, les Actions Ordinaires de Catégorie B et les Actions Ordinaires de Catégorie C sont ensemble définies comme étant les "Actions Ordinaires".

Les Actions Rachetables de Catégorie A, Les Actions Rachetables de Catégorie B, Les Actions Rachetables de Catégorie C, Les Actions Rachetables de Catégorie D, sont ensemble définies comme étant les "Actions Rachetables".

Toutes Actions Ordinaires, Actions Rachetables et Actions Préférentielles peuvent être individuellement définies comme étant l'"Action", et ensemble comme étant les "Actions".

Les détenteurs des Actions sont dénommés individuellement l'"Actionnaire" et collectivement les "Actionnaires".

Les droits et obligations inhérents aux Actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des Actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23.55 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette modification des statuts sont estimés à mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Loesch, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 avril 2010. Relation: RED/2010/488. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication Mémorial C.

Rambrouch, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010061270/278.

(100059970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

TDK Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 67.690.

Les comptes annuels au 31.03.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060115/10.

(100059587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Caribou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.889.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 28 avril 2010.

1. M. Pietro LONGO a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. Mme Virginie DOHOGNE a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CARIBOU S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010061172/18.

(100059922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

**BDI, Bio Dendrimers International S.A., Société Anonyme,
(anc. Innobio Investments S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.138.

L'an deux mille dix, le treize avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de "INNOBIO INVESTMENTS S.A.", R.C.S. Luxembourg B No 85138, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 567 du 11 avril 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 89 du 15 janvier 2009.

La séance est ouverte à dix sept heures sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en Bio Dendrimers International S.A., en abrégé BDI.
2. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en Bio Dendrimers International S.A., en abrégé BDI, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Bio Dendrimers International S.A., en abrégé BDI."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16521. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010061282/47.

(100060479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.
